

Découverte jeunes

(6 / 20 ans)

Les demandes de prestations doivent uniquement être faites par les salariés

→ * : Mention obligatoire - ** : Rayer la mention inutile

RENSEIGNEMENTS SALARIÉ(E)

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Téléphone :

Matricule* :

E mail :

@

Situation familiale** : Célibataire - Marié(e) - Divorcé(e) - Pacsé - Veuf (ve) - union libre

(Joindre la **photocopie** de la feuille d'impôt **année N⁻¹ sur salaire N⁻² pour prestation N** du foyer fiscal **incluant l'identité**)

cadre réservé au CE

Revenu :

- QF :

- Tranche :

- Transmis le :

Dossier n° :

- Montant prestation :

- Enregistré le :

Bénéficiaire

NOM* :

Prénom* :

Date de naissance* :

SEJOUR SCOLAIRE** / **COLONIE DE VACANCES**** (fournir le certificat de scolarité pour les + de 18 ans)

Séjour* :

Date* : du

au

Montant total à la charge de la famille* :

ATTENTION: vous devez faire remplir cet encadré dans son intégralité impérativement par l'Organisme, l'association ou l'établissement scolaire qui percevra le chèque pour les activités découvertes Jeunes ou nous faire parvenir la facture définitive.

Nom de l'organisme ou association* :

Adresse* :

Code postal :

Ville* :

N° de téléphone :

Code APE* :

SIRET* :

N° d'agrément DDJS* :

Chèque à établir au nom de* :

Fait à :

le :

Nom et signature du responsable* :

Cachet de l'organisme - association
Ou établissement scolaire *

Les informations recueillies par le Comité d'Entreprise de Brittany Ferries pour traiter votre demande font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion des allocations et subventions des droits des salariés de Brittany Ferries. La durée de conservation des données que vous nous transmettez est limitée à 10 ans. Les destinataires de ces données sont les membres de l'équipe administrative du Comité d'Entreprise et les membres du bureau du Comité d'Entreprise, avec usage strictement interne. Pour exercer vos droits, notamment votre droit d'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, ou pour toute autre information, vous pouvez nous contacter en écrivant à ba1.ce@brittany-ferries.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits en matière de protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (<https://www.cnil.fr/>) ou par courrier postal.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS CE

NB : Le montant total de la participation financière du CE sur toutes les prestations qu'il vous propose (Allocation sportive ou culturelle, location vacances, Chèques Vacances, voyages, colonies,...) est plafonné à 900€ par salarié. Ne sont pas inclus dans ce montant, les cartes cadeau pour Noël et pour Evénement Familial.

Tous les enfants des salariés du Groupe BRITTANY FERRIES peuvent bénéficier **d'une aide par an pour un séjour scolaire avec hébergement ou un séjour de vacances dans un centre agréé DDJSS.**

Une 2^{ème} demande peut être faite si la participation initiale du CE est inférieure à 100 €.

C'est à vous de faire les démarches en utilisant cet imprimé.

Cette aide est accordée aux enfants de **6 à 20 ans révolus** (de l'année du CP à la veille des 21 ans) et sans limite d'âge si l'enfant est invalide. Vous recevrez le règlement de la participation directement à votre domicile libellé au nom de l'organisme. Tout dossier incomplet entraînera un retard de traitement.

Il existe 6 tarifs établis en fonction de votre QUOTIENT FAMILIAL FISCAL

QF 2019	Applicable aux familles ayant un « QF »	Participation du CE	A la charge du salarié	Plafond
QF 6	QF < 8554	60 %	40 %	400 €
QF 5	8555 < QF < 9594	50 %	50 %	360 €
QF 4	9595 < QF < 10645	45 %	55 %	320 €
QF 3	10646 < QF < 11696	40 %	60 %	280 €
QF 2	11697 < QF < 12746	35 %	65 %	240 €
QF 1	12747 < QF	30 %	70 %	200 €

ATTENTION : pour savoir le pourcentage de participation, vous devez calculer votre Quotient Familial Fiscal (QF) en divisant votre **revenu imposable** par le nombre de parts soit :

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL FISCAL} = \frac{\text{REVENU IMPOSABLE}}{\text{NOMBRE DE PARTS}}$$

Joindre **obligatoirement*** une photocopie de votre avis d'impôt N⁻¹ **sur les revenus N⁻² du foyer** à votre demande pour QF autre que QF1
⚠ attention à bien fournir la partie « identité »
⚠ *pour une 1^{ère} demande de prestation CE

En QF1, la feuille d'impôt n'est pas utile.

Quelques règles à respecter :

Pour bénéficier de cette allocation, le salarié devra :

- Avoir une ancienneté égale ou supérieure à 6 mois et être présent dans l'Entreprise au moment de la demande.
- Remplir l'encadré salarié et faire remplir par l'association ou l'organisme de son choix la partie correspondante à la colonie ou à la classe découverte ou joindre la facture ou information de l'école.

Toutes les allocations sont attribuées par **année civile**.

Pour nous aider à régler votre demande rapidement, remplissez votre attestation entièrement en nous adressant **un exemplaire par personne**. Vos demandes seront traitées dans un délai maximum de 20 jours.

Comme pour toutes les prestations du C.E., le chèque que vous recevrez pour la prestation découverte jeunes ne sera pas libellé à votre nom en raison de la législation en vigueur, mais **à celui de l'organisme ou de l'association** que vous aurez choisi.

Comité d'Entreprise Brittany Ferries
Gare maritime

50100 Cherbourg-en-Cotentin

Tel: 02.33.88.44.38

Courriel : bai.ce@brittany-ferries.fr

ou

delphine.marie@brittany-ferries.fr (si votre doc. est de 10 mo)